

Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec
II – Les relations extérieures du Québec

Louise Louthood

Volume 11, Number 1, 1980

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/701022ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/701022ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Louthood, L. (1980). Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec : II – Les relations extérieures du Québec. *Études internationales*, 11(1), 161–169. <https://doi.org/10.7202/701022ar>

II – Les relations extérieures du Québec

(de octobre à décembre 1979)

A – Aperçu général

Au cours du dernier trimestre de 1979, plusieurs activités internationales du Québec ont été menées conjointement par des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux. Notons, à titre d'exemples, les discussions sur les pluies acides et l'accueil aux réfugiés indochinois. D'autres initiatives ont été prises par le Québec avec simplement l'approbation plus ou moins tacite du gouvernement central. Dans cette catégorie d'activités, nous pouvons ranger le projet d'ouverture d'une délégation générale du Québec au Mexique. Dans la chronique qui suivra, nous tenterons de rendre compte de tous ces événements en adoptant, comme à l'accoutumée, des rubriques d'ordre thématique ou géographique.

B – Élaboration et administration des politiques

Selon les données les plus récentes publiées par le ministère des Affaires intergouvernementales, les Maisons du Québec au Canada et à l'étranger coûteront environ \$10 millions pour l'année 1979–80. Ce chiffre comprend les dépenses d'opération et les rémunérations du personnel. Au niveau géographique, les dépenses se répartissent comme suit : \$3,6 millions sont alloués à la Délégation générale du Québec à Paris, \$2,5 millions aux huit délégations et bureaux situés aux États-Unis, tandis que les \$3,9 millions restants sont attribués aux autres délégations¹.

Interrogé sur le rendement de ces investissements, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, déclarait qu'

il ne faut pas se fier sur des critères purement comptables (...) parce qu'il y a des facteurs qui ne sont pas comptabilisables².

Les échanges relevant du domaine de l'éducation et de la culture se rangeraient aisément au nombre de ces facteurs à rendement qualitatif.

C – Le Québec et la francophonie

La sixième conférence biennale de l'Agence de coopération culturelle et technique s'ouvrait à Lomé le 12 décembre. M. Claude Morin représentait le Québec, qui siégeait au titre de « gouvernement participant ». Le statut de la délégation québécoise n'a pas cette fois suscité d'opposition entre les représentants du Québec et du Canada.

Néanmoins, la conférence ne s'est pas déroulée sans heurt. En effet, les gouvernements français et canadien ne sont pas parvenus à s'entendre sur les structures que devrait adopter l'Agence. D'une part, le gouvernement français estime qu'il conviendrait de mettre sur pied un secrétariat général fort. D'autre part, le gouvernement

1. Paul BENNETT, *le Soleil*, 30 novembre 1979, cité par *l'Argus*, 3 décembre 1979, p. 13.

2. *Idem*, *le Soleil*, 1^{er} décembre 1979, cité par *l'Argus*, 3 décembre 1979, p. 14.

canadien considère qu'il ne peut accepter cette proposition que si le poste de secrétaire est attribué à un de ses représentants. L'impasse fut telle que l'on a convenu de convoquer une conférence extraordinaire pour régler le problème. Celle-ci se tiendra en mars, à Paris³.

La délégation québécoise ne s'est pas prononcée sur la question en litige. M. Morin explique cette neutralité

en affirmant n'être guère intéressé par toutes ces questions structurelles sinon pour tenter de trouver un compromis entre la thèse franco-africaine et la thèse canadienne⁴.

À cet égard, signalons qu'un membre de la délégation québécoise rédigea au cours de la semaine les propositions susceptibles de conduire à un arrangement entre les deux parties.

D – Le Québec et le GATT

À la fin de novembre, le sous-ministre associé au ministère de l'Industrie et du Commerce, M. Michel Audet, se prononçait sur les effets qu'auraient vraisemblablement les accords du GATT sur l'industrie québécoise. Selon lui, les industries suivantes se trouveront sans doute favorisées : l'aéronautique, le matériel de transport, l'amiante, l'aluminium et les boissons alcooliques. Par ailleurs, les accords risquent d'avoir un impact négatif sur les industries des papiers fins, des cartons et du contre-plaqué⁵.

Le 14 décembre, le ministère de l'Industrie et du Commerce rendait public une étude sur les effets de ces mêmes accords. Dans l'ensemble, l'analyse officielle confirmait les propos tenus plus tôt par M. Audet⁶.

E – Le Québec et les États-Unis

Le 17 novembre, le ministre d'État au Développement économique, M. Bernard Landry, prononçait une conférence lors du colloque sur l'unité canadienne, organisé par le Centre des affaires internationales de l'Université de Harvard. Le Ministre affirmait alors que l'option souverainiste ne bouleverserait nullement l'économie du continent, puisque, de toutes façons, « on se dirige d'ici 25 ans vers un marché commun Mexique-É.-U.-Canada-Québec⁷ ». M. Landry profitait également de son passage aux États-Unis pour rencontrer des représentants des milieux d'affaires de Boston et l'équipe éditoriale du *Boston Globe*⁸.

3. Léonce GAUDREAU, *le Soleil*, 17 décembre 1979, cité par *l'Argus*, 17 décembre 1979, p. 14.

4. Jean-Claude PICARD, *le Devoir*, 19 décembre 1979, p. 2.

5. Maurice JANNARD, *la Presse*, 23 novembre 1979, cité par *l'Argus*, 23 novembre 1979, p. 7.

6. *La Presse*, 15 décembre 1979, cité par *l'Argus*, 17 décembre 1979, p. 12.

7. Donald CHARETTE, *le Devoir*, 19 novembre 1979, p. 6.

8. *Le Soleil*, 25 octobre 1979, cité par *l'Argus*, 26 octobre 1979, p. 9.

1 – LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Le 4 octobre, la société General Dynamics de Saint-Louis rejetait ce qui était considéré comme l'offre finale du gouvernement québécois. Celui-ci maintenait en effet l'offre de \$42 par action, faite il y a un an, alors que la société continuait pour sa part de réclamer près de \$100⁹.

À la fin du mois d'octobre, la Cour d'appel entendait la requête de la Société Asbestos contre la loi d'expropriation. Il paraissait toutefois peu probable que cette loi soit mise en application avant que la Cour Suprême ait statué sur la constitutionnalité de la loi 101¹⁰. En effet, la General Dynamics fonde ses accusations contre la validité de la loi créant la Société nationale de l'amiante et la loi d'expropriation sur le fait qu'elles n'ont été votées qu'en français¹¹.

Le 22 novembre, le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, déclarait néanmoins que le Conseil des ministres fixerait au début de 1980 la date de l'expropriation, que la Cour suprême se soit prononcée ou non sur la constitutionnalité de la loi 101¹². Le même jour, la Cour d'appel de Québec accordait à la Société Asbestos une injonction empêchant le gouvernement de recourir à la loi 121 pour exproprier les biens de la société¹³.

Au début du mois d'octobre, la compagnie GM reportait indéfiniment son projet d'implantation d'une aluminerie au Québec. Le projet allait tout de même avoir des retombées économiques pour la province. En effet, M. Roch Lasalle, ministre des Approvisionnements et Services, déclarait le 19 octobre que les \$82 millions offerts en subvention à la compagnie seraient quand même affectés au développement économique du Québec¹⁴.

Le 16 novembre, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Jean Garon, déclarait que le Québec pourrait bien se retirer de l'entente canado-américaine sur la commercialisation du poulet. En effet, les contingentements à l'importation prévus par cette entente mettent en péril, selon M. Garon, l'industrie avicole québécoise. La révision proposée par le Ministre était la suivante : les contingentements, fixés à 45 millions de livres de poulet pour 1979, devraient être abaissés à 2,1 millions¹⁵.

Le mécontentement du Québec aurait bien pu aussi s'exprimer par un retrait pur et simple de l'Office national de commercialisation du poulet¹⁶.

Une réunion de tous les intéressés à l'élevage et au commerce de la volaille se tenait à Lévis les 13 et 14 décembre. MM. Bernard Landry et Jean Caron présidaient conjointement la rencontre¹⁷. À l'issue des discussions, M. Jean Garon

9. Michel NADEAU, *le Devoir*, 5 octobre 1979, pp. 1 et 6.

10. *La Presse*, 3 octobre 1979, cité par *l'Argus*, 3 octobre 1979, p. 125.

11. Gilles GAUTHIER, *la Presse*, 23 novembre 1979, cité par *l'Argus*, 23 novembre 1979, p. 5.

12. Claude TURCOTTE, *le Devoir*, 14 décembre 1979, pp. 1 et 6.

13. Bernard MORRIER, *ibid.*, pp. 1 et 6.

14. *La Presse*, 20 octobre 1979, cité par *l'Argus*, 23 octobre 1979, p. 10.

15. *Le Devoir*, 17 novembre 1979, p. 2.

16. Paul POULIOT, *la Presse*, 14 décembre 1979, cité par *l'Argus*, 14 décembre 1979, p. 13.

17. *La Presse*, 6 décembre 1979, cité par *l'Argus*, 6 décembre 1979, pp. 10s.

obtenait l'appui des principaux intéressés pour formuler les demandes suivantes à l'Office national de commercialisation :

que l'Office canadien de commercialisation du poulet devienne l'unique importateur de poulet américain ;

que soit confiée à l'Office l'entière responsabilité des surplus produits à l'intérieur des contingents, que ces surplus soient entreposés au Québec ou ailleurs¹⁸.

2 – LES QUESTIONS ÉNERGÉTIQUES

Le vice-président aux finances de l'Hydro-Québec, M. Edmond A. Lemieux, révélait en octobre que la Société avait envisagé d'emprunter à nouveau sur le marché américain. Plus précisément, il parlait de la possibilité d'émettre \$300 millions sous forme d'obligations, ce qui aurait constitué le troisième emprunt sur ce marché pour l'année 1979. Toujours selon M. Lemieux, la Société avait dû reporter ce projet à cause de la hausse récente des taux d'intérêts¹⁹. L'emprunt, néanmoins, a pu être effectué la semaine suivante, mais il s'agissait cette fois de \$200 millions et non plus de \$300 millions²⁰.

M. Lemieux déclarait quelques jours plus tard que l'Hydro-Québec envisageait, pour les années à venir, d'augmenter ses emprunts sur les marchés internationaux. Il mettait en garde toutefois contre les dangers d'un recours trop fréquent au marché américain. Déjà, \$7 milliards des \$12 milliards de la dette contractée par la Société sont composés de devises américaines²¹.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, séjournait à New York les 29 et 30 décembre. Ce voyage devait lui permettre de discuter des exportations d'énergie hydro-électrique vers les États du Vermont et de New York. À cet effet, il rencontrait des représentants du « Vermont Public Services Board » et du « Power Authority of The State of New York²² ».

Quelques jours plus tard, un porte-parole de l'Hydro-Québec déclarait que la Société d'État étudiait la possibilité d'investir \$200 millions pour établir, dès 1984, une liaison à courant continu entre les réseaux électriques du Québec et de l'État de New York²³.

3 – LES QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT

Le 17 octobre, le ministre québécois de l'Environnement, M. Marcel Léger, estimait que le gouvernement central réduisait le Québec

à la part congrue dans les négociations nationales et intergouvernementales (...) au sujet de l'importante question environnementale des pluies acides.

On sait qu'un comité de recherche réunit depuis cet été des représentants du Canada, de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse. Or, ce comité ne compte qu'un

18. Paul POULIOT, *la Presse*, 15 décembre 1979, cité par *l'Argus*, 17 décembre 1979, p. 10.

19. Alain DUBUC, *la Presse*, 13 octobre 1979, cité par *l'Argus*, 15 octobre 1979, p. 7.

20. *La Presse*, 18 octobre 1979, cité par *l'Argus*, 18 octobre 1979, p. 8.

21. Michel NADEAU, *op. cit.*, 31 octobre 1979, p. 13.

22. *La Presse*, 29 novembre 1979, cité par *l'Argus*, 29 novembre 1979, p. 1.

23. Gilles PROVOST, *le Devoir*, 5 décembre 1979, p. 12.

représentant québécois sur huit. Pour ce qui est du conseil chargé de négocier avec les États-Unis, il ne devait compter qu'un représentant du Québec sur treize. Selon M. Léger, le Québec ne pouvait, dans ces circonstances, espérer jouer un rôle significatif dans un domaine qui, pourtant, relève de sa juridiction²⁴.

La critique allait avoir un effet puisque, le 24 octobre, la délégation canadienne participant à une rencontre préliminaire à Washington était composée d'un nombre presque égal de représentants provinciaux et fédéraux²⁵. Le 8 novembre, M. Léger rencontrait son homologue fédéral M. Joe Fraser. Les deux ministres se sont entendus sur la formation d'un comité composé de quatre ministres, soit celui du gouvernement fédéral et ceux des trois provinces les plus menacées par les pluies acides²⁶.

F – Le Québec et l'Europe occidentale

1 – LA BELGIQUE

Le 2 octobre, une entente de coopération interparlementaire était signée à Québec par M. Léon Hurez, président du Conseil culturel de la commission française de Belgique, et M. Clément Richard, président de l'Assemblée nationale du Québec. Essentiellement, l'entente définit les bases de la coopération projetée entre les deux organes.

Dans une première phase, un comité mixte se penchera sur les questions suivantes :

1. le rôle et le fonctionnement de la procédure parlementaire, les échanges mutuels d'information et de missions d'étude ;
2. l'invention de formules de nature à encourager la création, l'édition et la diffusion (...) d'ouvrages scientifiques et d'ouvrages scolaires en langue française (...)
3. la possibilité que l'Assemblée nationale du Québec et le Conseil culturel de la commission française travaillent conjointement à donner suite aux demandes des parlements du Tiers-Monde ;
4. l'accroissement des échanges de jeunes Québécois et de jeunes Wallons et Bruxellois, dans le cadre d'un nouvel accord culturel (...) ²⁷.

2 – LA FRANCE

M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales, s'est rendu à Paris au début du mois d'octobre. Il a eu l'occasion de s'entretenir avec le premier ministre, M. Raymond Barre, et le ministre des Affaires étrangères, M. Jean François-Poncet. Les discussions auraient porté sur le problème de la représentation du Québec lors du prochain sommet des premiers ministres de la francophonie et, plus généralement, sur la question du référendum²⁸.

24. Jean-Pierre BONHOMME, *la Presse*, 18 octobre 1979, cité par *l'Argus*, 18 octobre 1979, p. 9.

25. Raymond GAGNÉ, *le Soleil*, 31 octobre 1979, cité par *l'Argus*, 1^{er} novembre 1979, p. 18.

26. Anne RICHER, *la Presse*, 9 novembre 1979, cité par *l'Argus*, 9 novembre 1979, p. 9.

27. *Le Journal de Québec*, 3 octobre 1979, cité par *l'Argus*, 3 octobre 1979, p. 15.

28. *Le Devoir*, 9 octobre 1979, p. 6.

Vers la fin du mois d'octobre, une délégation dirigée par le vice-président de l'Assemblée nationale française, M. Pierre Pasquini, séjournait au Québec. La raison de cette visite était précise : il s'agissait de ratifier une entente de coopération entre les deux Assemblées nationales²⁹. Aux termes de cette entente, un comité mixte de coopération a été créé. Deux groupes de travail de l'Assemblée nationale québécoise se rendront en France au cours de 1980, dans le but d'y étudier le rôle des commissions parlementaires et les méthodes de diffusion de l'information aux parlementaires³⁰.

La Commission permanente de coopération franco-québécoise se réunissait au début de novembre. M. Richard Pouliot, sous-ministre aux Affaires intergouvernementales, et M. Bernard Bry, directeur de la coopération au ministère français des Affaires étrangères, présidaient la réunion. Malgré la volonté exprimée d'intensifier les échanges au niveau économique, le communiqué final de la réunion ne mentionnait aucun projet concret. Toutefois, dans les domaines de la culture, de l'éducation et des communications, « les échanges continueront de s'accroître³¹ ».

Le 15 novembre, le délégué général du Québec à Paris, M. Yves Michaud, prenait la parole devant les membres de l'Association France-Québec. Expliquant la récente défaite du parti québécois aux élections partielles par les difficultés sociales, M. Michaud précisait par ailleurs que le sens de son mandat est

d'exposer la souveraineté-association aux dirigeants politiques français et aux Français pendant et après la campagne référendaire³².

G – Le Québec et l'Amérique latine

En mars 1979, le Québec ouvrait une délégation générale à Caracas. Le 13 novembre, on apprenait qu'une délégation pourrait être ouverte à Mexico dès 1980. Cette annonce était faite par M. Andrez Rozental, ambassadeur et directeur des affaires d'Amérique du Nord au ministère des Relations extérieures du Mexique. Selon un représentant du ministère québécois des Affaires intergouvernementales, cette délégation

sera sur le même pied que celle de Paris, Londres, Bruxelles et New York, et permettra de rayonner sur tous les pays d'Amérique latine.

Le passage de M. Rozental au Québec, qui dirigeait une délégation mexicaine, devait lui permettre de s'entretenir avec des hommes politiques québécois. À l'issue de ces discussions, le représentant mexicain affirmait que

de toutes les provinces canadiennes, le Québec est celle qui a le plus d'affinités culturelles avec son pays et qu'il convient donc de développer un maximum d'échanges entre les deux nations.

M. René Lévesque doit se rendre au Mexique en 1980 et il est possible que le président mexicain, M. Lopez Portillo, séjourne au Québec lors de la visite officielle qu'il fera au Canada prochainement³³.

29. *Le Soleil*, 19 octobre 1979, cité par *l'Argus*, 19 octobre 1979, p. 12.

30. *The Gazette*, 20 octobre 1979, cité par *l'Argus*, 23 octobre 1979, p. 3.

31. Paul BENNETT, *le Soleil*, 14 novembre 1979, cité par *l'Argus*, 15 novembre 1979, p. 12.

32. David LORD, *le Devoir*, 17 novembre 1979, p. 7.

33. Claude PICARD, *le Devoir*, 14 novembre 1979, p. 6.

H – Le Québec et l'Asie

Devant la gravité de la situation au Kampuchéa, le ministre québécois de l'Immigration, M. Jacques Couture, affirmait en octobre qu'il devenait nécessaire d'accorder la priorité à ce pays, tant au niveau de l'aide sur place qu'à celui de l'accueil des réfugiés. Ainsi, le ministre prévoyait-il que 3000 des réfugiés à venir jusqu'à la fin de l'année soient d'origine cambodgienne³⁴.

Les agents de l'Immigration du Québec stationnés en Thaïlande, ont donc reçu l'ordre de sélectionner d'abord des ressortissants cambodgiens. Au début de novembre, M. Couture accusait toutefois le gouvernement fédéral de ne pas tenir compte de ses recommandations. On sait que le choix définitif des réfugiés appartient aux représentants du gouvernement fédéral. Par ailleurs, M. Couture critiquait la lenteur du processus de sélection lui-même, estimant

que les examens médicaux exigés pour obtenir le visa d'immigration sont toujours aussi longs et fastidieux, malgré les déclarations faites par le ministre fédéral Ron Atkey à l'effet que les procédures seraient accélérées³⁵.

En collaboration avec la Croix-Rouge et l'Unicef, un fonds de secours Québec-Cambodge était constitué à partir du début de novembre³⁶. Cette initiative n'était pas à proprement parler d'origine gouvernementale mais M. Jacques Couture était au nombre des personnes qui l'animaient. Une semaine après le lancement de la campagne de souscription, \$200 000 avaient été recueillis³⁷. L'opération se terminait en décembre alors que les dons atteignaient près de \$800 000³⁸.

Le 21 novembre, M. Jacques Couture annonçait qu'il se rendrait en Asie du Sud-Est pour un séjour de trois semaines, à compter du 8 janvier 1980. En plus de se rendre compte de la situation, ce voyage doit lui donner l'occasion de rencontrer ses propres représentants, les autorités du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et des représentants du gouvernement thaïlandais³⁹. De plus, M. Couture espérait pouvoir vérifier sur place les raisons des lenteurs des procédures d'admission des réfugiés cambodgiens⁴⁰.

I – Chronologie

début octobre :

- Le ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, prononce un discours par lequel il fait valoir la quasi-nécessité de mettre sur pied une internationale des droits de la personne.
- L'Union internationale des Éditeurs (Genève) s'inquiète des conséquences qu'aurait, si elle est adoptée, la loi 51. On sait que cette loi veut favoriser le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre.

34. *La Presse*, 16 octobre 1979, cité par *l'Argus*, 16 octobre 1979, p. 12.

35. *Ibid.*, 3 novembre 1979, cité par *l'Argus*, 6 novembre 1979, p. 10.

36. Marie LAURIER, *le Devoir*, 6 novembre 1979, p. 9.

37. *Le Devoir*, 11 décembre 1979, p. 3.

38. Marie LAURIER, *op. cit.*, 11 décembre 1979, p. 3.

39. *Le Devoir*, 22 novembre 1979, p. 2.

40. François BÉRUBÉ, *le Journal de Québec*, 29 novembre 1979, cité par *l'Argus*, 29 novembre 1979, p. 35.

2 octobre

- Dix-sept universitaires de la Nouvelle-Angleterre entreprennent la tournée des principales universités québécoises. Leur séjour, planifié par le ministère des Affaires intergouvernementales, doit durer quatre jours.

4 et 5 octobre :

- L'Association internationale des parlementaires de langue française se réunit à Edmonton. Le Québec participe à la rencontre.

5 octobre :

- Un porte-parole de la section québécoise d'Amnistie internationale annonce que les dirigeants du parti québécois, du parti libéral et de l'Union nationale ont accepté d'appuyer la campagne d'information et de recrutement de l'organisation.

5 au 20 octobre :

- Nice accueille le 1^{er} Festival international artistique de la francophonie. Le Festival a reçu l'appui de l'Agence de coopération culturelle et technique. Le Québec y participe.

du 8 au 10 octobre :

- M. Jean-Paul Gignac, ex-président de Sidbec, séjourne en Australie où il représente le Québec à l'occasion du congrès de l'Institut international du fer et de l'acier.

fin octobre :

- Le secrétaire du Conseil de langue française, M. Marcel Dubé, parle de la possibilité que le gouvernement organise une grande fête des peuples francophones, au cours de l'été quatre-vingt, pour célébrer le X^e anniversaire de l'Agence de coopération culturelle et technique.

début novembre :

- Le Livre Blanc sur la souveraineté-association affirme qu'un Québec indépendant demanderait son admission à l'ONU. Par ailleurs, il respecterait ses liens avec l'OTAN, NORAD, et demeurerait membre du Commonwealth.

19 novembre :

- On annonce à Bruxelles que le gouvernement québécois émettra bientôt un emprunt de 40 millions d'unités de compte européennes.

21 novembre :

Le délégué général du Québec à Paris, M. Yves Michaud, est reçu en audience au palais présidentiel par M. Valéry Giscard d'Estaing.

23 novembre :

- M. Bernard Landry, ministre d'État au Développement économique, déclare que les armées canadienne et québécoise pourraient fort bien être placées sous un commandement unique.

27 novembre :

- M. Marcel Cloutier, sous-ministre adjoint à l'Immigration, déclare que M. Jacques Couture a demandé que son ministère dispose de \$27 millions l'an prochain, plutôt que de \$16 millions comme cette année. Le montant supplémentaire serait principalement consacré à des programmes d'accueil aux immigrants.

fin novembre :

- Le ministère de l'Immigration publie une étude sur l'immigration internationale au Québec, pour les vingt-quatre dernières années. Selon cette étude, les immigrants auraient contribué pour 20% à la croissance du revenu québécois.

6 décembre :

- M. Bernard Landry déclare devant l'Assemblée nationale que, d'après les renseignements dont il dispose, l'acquisition par le ministère de la Défense des *F-16* de la General Dynamics aurait des retombées économiques plus favorables à la province que l'achat des *F-18*, produits par MacDonnell Douglas.